

Julie Bour  
Lydiane Gueit-Montchal  
Olivier Dard  
Gilles Richard (dir.)



*Louis  
Jacquinot*

Un indépendant  
en politique



# LOUIS JACQUINOT, UN INDÉPENDANT EN POLITIQUE

# Mondes Contemporains

collection dirigée par Éric Bussière et Olivier Forcade

*L'Ordre européen du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*  
Jean Bérenger & Georges-Henri Soutou (dir.)

*L'URSS et l'Europe dans les années 20*  
Georges-Henri Soutou (dir.)

*L'Europe de Robert Schuman*  
A. Moinet-Le Menn, P. Fournié, G. Eldin  
& G.-H. Soutou (dir.)

*L'Europe de l'Est et de l'Ouest  
dans la Guerre froide (1948-1953)*  
Georges-Henri Soutou (dir.)

*Guerres et paix en Europe centrale  
aux époques moderne et contemporaine*  
Mélanges d'histoire des relations  
internationales offerts à Jean Bérenger  
Daniel Tollet (dir.)

*L'Insurrection de Varsovie.  
La Bataille de l'été 1944*  
Alexandra Viatteau (dir.)

*Avec les Arabes. Puissance de l'amitié*  
Mélanges offerts  
au professeur Dominique Chevallier  
Abd El Hadi Ben Mansour  
& Jacques Frémeaux (dir.)

*La France et l'URSS dans l'Europe des années 30*  
M. Narinski, É. du Réau, G.-H. Soutou &  
A. Tchoubarian (dir.)

*Henri Hauser (1866-1946). Humaniste.  
Historien. Républicain*  
S.-A. Marin & G.-H. Soutou (dir.)

*Géopolitique de Kaliningrad*  
*Une île russe au sein de l'Union européenne élargie*  
Frank Tétart

*Le Traité franco-britannique de Dunkerque.*  
*Un traité oublié*  
Yann Lamézac

*La Pologne et l'Europe. Du partage  
à l'élargissement (XVIII<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècles)*  
I. Davion, J. Kloczowski & G.-H. Soutou (dir.)

*Culture et Guerre froide*  
J.-F. Sirinelli & G.-H. Soutou (dir.)

*L'URSS & l'Europe de 1941 à 1957*  
É. Robin-Hivert & G.-H. Soutou (dir.)

*Pierre Mendès France*  
*Héritage colonial et indépendances*  
Maria Romo-Navarrete,  
préface de Jean-François Sirinelli

*Soldats de la loi*  
*La gendarmerie au XX<sup>e</sup> siècle*  
Jean-Noël Luc (dir.)

*John Foster Dulles*  
*Secrétaire d'État, Cold Warrior et père  
de l'Europe*  
François David,  
préface de Georges-Henri Soutou

*L'Afrique indépendante dans le système  
international*  
É. Robin-Hivert & G.-H. Soutou (dir.)

*Jacques Seydoux, diplomate*  
Stanislas Jeannesson

*L'Aéronautique militaire française outre-mer  
1911-1939*  
Jean-Baptiste Manchon  
préface de Jacques Frémeaux

Julie Bour, Lydiane Gueit-Montchal,  
Olivier Dard & Gilles Richard (dir.)

Louis Jacquinot,  
un indépendant en politique

*Préface de Christian Namy*



## PRÉFACE

*Christian Namy*  
*Sénateur et président du Conseil général de la Meuse*

Le présent ouvrage consacré à Louis Jacquinot, homme politique meusien qui a traversé une grande partie du xx<sup>e</sup> siècle, a été rendu possible par la conjonction de plusieurs facteurs.

Le premier est le dépôt par Louis Jacquinot de ses archives personnelles aux Archives départementales de la Meuse : un ensemble volumineux de notes, documents, correspondances et une collection de photographies exceptionnelles qui illustrent l'ensemble de sa carrière politique, et qui traduit de manière évidente son souci de la postérité.

Le deuxième est le travail de doctorat de Julie Bour à l'université de Metz ; c'est à elle qu'est revenue la tâche d'étudier et d'exploiter l'ensemble de ce fonds documentaire, et de faire ainsi sortir de l'oubli un homme qui a pourtant occupé pendant une quinzaine d'années des fonctions ministérielles.

Au fil des articles, on découvrira l'engagé volontaire de 1914 et 1939, le député, le Résistant, la figure politique locale, le ministre enfin qui a su se maintenir avec une belle constance sous trois Républiques successives. C'est au prisme de son positionnement « modéré » que les éminents historiens rassemblés dans cette publication analysent tour à tour l'incroyable longévité politique de Louis Jacquinot, offrant un portrait en profondeur d'un personnage jusque-là souvent évoqué mais jamais réellement étudié.

C'est une des missions du Conseil général de la Meuse que de valoriser le patrimoine écrit dont il a la charge, et d'encourager la recherche historique basée sur les fonds conservés aux Archives départementales. Après le soutien apporté par le Département aux travaux de recherche de Julie Bour, il était légitime de poursuivre cette collaboration, en rendant hommage à Louis Jacquinot, qui a été président du Conseil général de 1945 à 1973 : c'est désormais chose faite suite à l'organisation par les Archives départementales d'un colloque en 2011 en partenariat avec l'université de Metz, et d'une exposition photographique présentée à l'Hôtel du Département. La parution de ce recueil en est l'aboutissement et la trace.

Puisse le lecteur découvrir ou redécouvrir avec plaisir ce personnage fascinant à bien des égards.

## INTRODUCTION

*Olivier Dard*

Ce livre sur Louis Jacquinot (1898-1993), figure importante de l'histoire meusienne comme de l'histoire politique nationale marque l'aboutissement d'un projet de plusieurs années. À la base, il faut d'abord saluer l'importance du travail accompli par les services des Archives départementales de la Meuse sous l'égide de Lydiane Gueit-Montchal pour inventorier et classer ce fonds de près de 400 cartons dont il sera beaucoup question dans ce volume. Je me souviens fort bien de ma première visite aux Archives départementales de la Meuse et des premiers échanges avec celle qui en était alors la directrice avant que Gérard Diwo ne lui succède, et marque lui aussi pleinement son intérêt pour l'entreprise. Lydiane Gueit-Montchal m'avait fort logiquement vanté l'exceptionnelle richesse de ce fonds et j'avais de mon côté en tête l'importance de Louis Jacquinot, l'ayant beaucoup croisé au tout début de mes recherches historiques sur les Londoniens de la France libre, lorsque j'avais coédité avec le très regretté Hervé Bastien le *Journal de guerre* d'Henri Queuille. J'avais repéré dans un tel fonds la possibilité d'un sujet d'une thèse importante qui aurait comme ambition de retracer l'itinéraire d'un homme qui fut élu sans discontinuer député de la Meuse de 1932 à 1973 et qui fut ministre à plus de quinze reprises de la Troisième à la Cinquième République, occupant notamment les postes de ministre de la Marine, des Anciens combattants ou de l'outre-mer. Julie Bour, alors étudiante en maîtrise, souhaitait faire une thèse en histoire politique, et c'est sur la base d'un projet sur Jacquinot qu'elle décrocha ce qu'on appelait encore alors une allocation de recherche.

Ce sont des efforts croisés de cette dernière et de Lydiane Gueit-Montchal qu'est née l'idée d'un colloque. Il fut appuyé sur le plan scientifique par le Centre de recherche universitaire lorrain d'histoire (CRULH) aidé par le professeur Gilles Richard. Il fut aussi généreusement doté et soutenu, jusqu'à sa publication, par la Direction de la mémoire, du patrimoine et des Archives (DMPA) en la personne de Laurent Veyssière. En Meuse, la manifestation a été organisée par la directrice des Archives départementales et ses services mais également par Julie Bour qui s'y est particulièrement investie. Ce ne fut pas le seul évènement organisé autour de Louis Jacquinot car sur la base du très beau fonds photographique disponible dans les archives privées de l'ancien ministre une exposition a pu être montée

sous la responsabilité de Julie Bour. À défaut d'avoir pu la visiter, les lecteurs du présent volume pourront découvrir quelques-uns de ces clichés à partir du cahier photographique qui l'illustre.

10 Cet ouvrage a plusieurs ambitions. En premier lieu, faire découvrir et ressortir l'importance de sources archivistiques et iconographiques trop peu connues. La Meuse sur ce point est riche et on ne saurait oublier que si Louis Jacquinot est une figure importante du modérantisme en politique, il compte dans ce département deux célèbres devanciers, André Maginot et Raymond Poincaré. L'ancrage meusien est aussi important pour saisir, dans le cas de Louis Jacquinot, l'importance d'une échelle locale de l'étude du politique qui n'a rien d'anecdotique lorsqu'il s'agit de comprendre comment cet homme a conquis et conservé un fief législatif pendant plus de 40 ans et est demeuré, des décennies durant, président du Conseil général. Dans le cas de Louis Jacquinot, le local est emboîté au national. D'abord, sur le plan de son engagement politique, ce qui invite à s'interroger sur son rôle dans des formations partisans de centre-droit (Alliance démocratique, Centre national des indépendants) tout comme sur sa place dans la famille gaulliste entre les années de guerre et le pompidolisme. Ensuite, sur le plan de son action ministérielle où l'accent a été mis sur la Marine, les Anciens combattants et l'outre-mer.

Le portrait de Louis Jacquinot proposé ici est d'abord celui du dirigeant politique et procède du dépouillement de sources meusiennes et nationales conduites par des universitaires spécialistes d'histoire politique. En même temps, et ce fut un choix des organisateurs, il s'est agi de donner une couleur plus humaine à ce personnage encore trop méconnu. Des élus meusiens, en particulier les anciens parlementaires comme Rémi Herment et François Dosé ont accepté de livrer leur témoignage dans le cadre d'une table ronde. Cette dernière a aussi accueilli Gérard Longuet, alors ministre de la Défense. En dépit d'un calendrier très chargé, il est demeuré plusieurs heures parmi nous et a livré un témoignage substantiel. Tout comme Olivier Stirn, dont on connaît les fonctions ministérielles mais dont trop peu savent qu'il fut chef de cabinet de Louis Jacquinot, sur lequel, après avoir assisté à l'ensemble des communications et des débats, il a livré un témoignage important.



TROISIÈME PARTIE

## Le ministre

LOUIS JACQUINOT, MINISTRE D'ÉTAT CHARGÉ  
DES DOM ET DES TOM (AOÛT 1961-JANVIER 1966)

*Frédéric Turpin*

Louis Jacquinot, lorsqu'il devient ministre d'État chargé des DOM et des TOM, n'est pas un novice en politique. Il a derrière lui une longue carrière parlementaire et ministérielle qui l'a notamment déjà conduit rue Oudinot entre 1952 et 1954, à l'époque le ministère de la France d'outre-mer. Si l'homme occupe un portefeuille ministériel de second ordre au regard des grands ministères régaliens, son importance au sein du Gouvernement est soulignée par sa distinction de ministre d'État qui récompense sa propre stature personnelle et le fait d'être un des piliers de la majorité présidentielle – l'aile des Républicains indépendants. Sa nomination rue Oudinot tient aussi et peut-être surtout à sa fine connaissance des affaires ultramarines. Partisan du maintien des « confettis de l'empire » dans le giron de la République française, il inscrit son action dans la politique gaullienne ultramarine qui vise à adapter le régime administratif de ces territoires à leurs conditions particulières et à promouvoir leur développement économique et social.

**UN PARTISAN DE LA « PLUS GRANDE FRANCE »**

Partisan convaincu de la « Plus grande France » de 110 millions d'habitants, Louis Jacquinot, comme nombre d'hommes politiques de sa génération, a partagé cette vision de la puissance et du rayonnement de la France par l'empire. Il se distingue toutefois, au sein de la classe politique française, par une solide connaissance des questions impériales qu'il a acquise tout au long de sa carrière, soit directement au ministère de la France d'outre-mer, soit indirectement comme ministre de la Marine et spécialiste des questions de défense.

Le passage de Louis Jacquinot rue Oudinot sous la IV<sup>e</sup> République paraît aujourd'hui bien oublié en comparaison de ceux de François Mitterrand – à qui il succède – et surtout de Gaston Defferre. Pourtant il œuvre aux destinées de l'Union française pendant près de deux ans, dans les gouvernements de René Pleven (11 août 1951-20 janvier 1952), d'Edgar Faure (20 janvier 1952-8 mars 1952), de René Mayer (8 janvier 1953-28 juin 1953) et de Joseph Laniel

(28 juin 1953-19 juin 1954). Surtout, au ministère de la France d'outre-mer, Louis Jacquinot prend des décisions et soutient des projets qui vont dans le sens d'une progressive évolution libérale des territoires d'outre-mer. Ces mesures, comme son projet de loi du 8 novembre 1951 relatif aux grands conseils et celui du 1er avril 1954 qui autorise la création de conseils de subdivisions et de cercles, préparent le terrain à la loi-cadre Defferre de 1956 et la politique menée par le général de Gaulle à partir de 1958.

Toutefois, Louis Jacquinot, comme tant d'autres dirigeants français, met un temps certain à admettre que l'ère coloniale touche à sa fin. Il soutient en ce sens des combats d'arrière-garde (répression de la révolte à Madagascar, guerres d'Indochine puis d'Algérie), en même temps que la recherche de nouveaux instruments d'influence. Il est un de ceux qui proposent de réadapter les moyens du rayonnement mondial de la France en usant parallèlement des anciennes et des nouvelles méthodes.

178

Louis Jacquinot est ainsi un des premiers hommes politiques français – lorsqu'il est ministre de la France d'outre-mer – à réclamer la réforme du titre VIII de la Constitution du 27 octobre 1946 relatif à l'Union française. Le 9 avril 1954<sup>1</sup>, devant l'Assemblée nationale, il met en avant une réforme de l'Union dans un sens qui permette « l'épanouissement des particularismes locaux tout en conservant intangible le sentiment national ». Il s'agit d'associer plus étroitement les citoyens de l'Union française à leur destin, du moins à un destin commun avec la France. Son projet entend notamment donner plus de pouvoirs à l'Assemblée de l'Union française et aux Assemblées territoriales.

Une fois redevenu député, Louis Jacquinot refuse la dislocation de l'Union française sous les coups d'un mouvement mondial de décolonisation. Il vote contre la politique en Afrique du Nord du gouvernement d'Edgar Faure en 1955 et réclame au contraire une politique de fermeté qui garantisse le maintien de l'Union française. Louis Jacquinot accueille en ce sens très favorablement le retour au pouvoir de Charles de Gaulle, dont il devient ministre dans son gouvernement en juin 1958. L'avènement de la V<sup>e</sup> République doit être, pour lui, l'occasion de remettre de l'ordre dans la maison France et de lui redonner son lustre d'antan y compris sur le plan outre-mer.

Lorsque Louis Jacquinot prend en main le ministère des Départements et des Territoires d'outre-mer, la décolonisation a fait son œuvre. L'Union française a disparu en 1958 et avec elle le ministère de la France d'outre-mer dont nombre de fonctionnaires ont pu continuer à officier auprès des nouveaux États-membres de la Communauté franco-africaine puis, à partir

---

1 JOAN, Assemblée nationale, débats parlementaires, intervention de Louis Jacquinot, 9 avril 1954.

de 1960, auprès d'États africains devenus indépendants mais liés à la France par des accords de coopération. Avec la fin de cet éphémère projet gaullien de puissance, auquel Louis Jacquinot a pleinement adhéré, il ne reste plus à la France que des « confettis » de son ancien empire colonial : les quatre départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion) et les territoires d'outre-mer (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Terres australes françaises, Côte française des Somalis). Mais ces résidus d'une certaine conception de la puissance française, le général de Gaulle et surtout son Premier ministre, Michel Debré, entendent les maintenir dans le giron de la République française quitte à consentir les efforts nécessaires.

À l'instar du Général<sup>2</sup>, Louis Jacquinot ne renie en rien le principe du bien-fondé de la colonisation et les bienfaits que la France a pu apporter aux populations d'outre-mer devenues ou non indépendantes. « Je crois pouvoir affirmer, sans crainte d'être contredit – lance-t-il aux détracteurs de la politique du Gouvernement le 24 octobre 1961 – que la France accomplit dans le monde, et plus particulièrement dans ses départements et territoires d'outre-mer, une action dont la qualité humaine et la libéralité n'ont pas d'égaux »<sup>3</sup>. Il considère d'ailleurs que la France, le Général et son Gouvernement n'ont aucune leçon à recevoir de personne en cette matière, pas même d' Aimé Césaire qui, de chantre de l'assimilation s'est mué en défenseur de l'autonomie interne : « Il est bon, Monsieur Césaire, de partager une vieille culture, un idéal commun de liberté, de progrès et de paix, mais c'est apporter à ces populations un message d'une signification profonde, permanente et quasi éternelle, que de proclamer qu'à travers le monde, ensemble, nous sommes citoyens français »<sup>4</sup>.

L'action rue Oudinot de Louis Jacquinot s'inscrit pleinement dans ce schéma gaullien et gaulliste de maintien de ce qui reste d'empire à la France. Elle s'appuie, pour l'essentiel, sur les grandes idées ultramarines du Général que lui-même avait commencé à développer au ministère de la France d'outre-mer sous la IV<sup>e</sup> République : décentralisation accrue dans des territoires éloignés de la Métropole, importante aide au développement et de soutien aux économies locales afin de garantir aux populations d'outre-mer des confins du monde un niveau économique et social le plus proche possible de celui de la

2 « Ce n'est pas bien entendu – affirme-t-il lors de sa conférence de presse du 5 septembre 1960 – que je renie en quoi que ce soit l'œuvre colonisatrice qui a été accomplie par l'Occident européen, et en particulier par la France. Je considère plus que jamais que cette œuvre fut belle, fut grande et fut féconde » (Charles de Gaulle, *Discours et messages*, t. III, *Avec le renouveau. 1958-1962*, Paris, Plon, 1970, p. 236).

3 JOAN, 24 octobre 1961.

4 *Ibid.*, 22 janvier 1963.

Métropole. Pour les départements d'outre-mer, le rapprochement va encore plus loin puisqu'il s'agit de progresser « dans la voie de l'assimilation avec la métropole »<sup>5</sup>.

#### DES RÉFORMES ADMINISTRATIVES MODÉRÉES

180

Si l'économie générale des réformes administratives vise essentiellement à la plus grande efficacité de l'administration, ces réformes ont aussi pour objectif d'ancrer solidement ces territoires dans le giron de la République française. Pas plus dans les DOM que dans les TOM, il ne s'agit de favoriser une évolution vers l'autonomie interne et ensuite vers l'indépendance. « En dépit des difficultés présentes et de celles qui peuvent surgir – écrit Louis Jacquinot à Michel Debré le 22 novembre 1963 – je ne désespère pas avec votre concours et celui du Gouvernement de maintenir intégrés nos départements sans violentes secousses »<sup>6</sup>. Il s'agit donc d'adapter les régimes administratifs aux spécificités locales afin de renforcer la pérennité du lien entre la France et chacun de ces territoires d'outre-mer. Cette politique de maintien, Louis Jacquinot l'assume pleinement et publiquement. « Il n'y a aucune honte à devenir un département – rappelle en ce sens Louis Jacquinot lors du débat parlementaire du 10 décembre 1963 consacré au changement de statut du TOM de la Nouvelle-Calédonie. Les Antilles sont devenues des départements et je ne crois pas qu'elles s'en plaignent. Un département est véritablement intégré à la métropole »<sup>7</sup>.

Les DOM ont bénéficié de réformes administratives du temps du gouvernement de Michel Debré – avant l'arrivée rue Oudinot de Louis Jacquinot en août 1961 – qui vont officiellement dans le sens de la décentralisation puisque les conseils généraux ont obtenu, avec le décret du 26 avril 1960, le droit d'être consultés sur les mesures d'adaptation de la législation métropolitaine et de donner leur avis sur les problèmes concernant la section centrale du FIDOM (fonds d'investissement des départements d'outre-mer)<sup>8</sup>. Toutefois, les préfets de ces départements bénéficient ensuite d'un large mouvement de déconcentration. En effet, le comité interministériel du 2 octobre 1961 approuve des mesures leur donnant des pouvoirs accrus qui leur permettent de prendre, en certaines

<sup>5</sup> *Ibid.*, 8 novembre 1963.

<sup>6</sup> Lettre de Louis Jacquinot à Michel Debré, Paris, 22 novembre 1963 (Fondation nationale des sciences politiques, désormais FNSP, fonds Michel Debré, 2DE23).

<sup>7</sup> *JOAN*, 10 décembre 1963.

<sup>8</sup> Bilan de l'action gouvernementale, 8 janvier 1959-14 avril 1962, services du Premier ministre (FNSP, 2DE34).

circonstances, des décisions sans avoir à en référer chaque fois à Paris<sup>9</sup>. Le spécialiste des questions africaines et outre-mer du *Monde*, Philippe Decraene, souligne en ce sens les ambiguïtés du Gouvernement français qui, s'il « veut prévenir une éventuelle sécession » serait peut-être « mieux avisé d'étendre la compétence des conseillers généraux plutôt que d'accorder des pouvoirs accrus aux préfets »<sup>10</sup>.

Dans le même ordre d'idée, les TOM ont bénéficié, suivant le bilan dressé par les services du Premier ministre Michel Debré, d'« une large autonomie »<sup>11</sup>. Le propos mérite assurément d'être fortement nuancé tant sous le ministériat de Michel Debré que de Georges Pompidou. L'archipel des Comores a ainsi été doté d'un nouveau statut décentralisé défini par la loi n° 61-1412 du 22 décembre 1961. Ce statut prévoit effectivement une autonomie sensiblement accrue par rapport au régime normal des TOM hérité de la loi-cadre : « l'Assemblée territoriale devient Chambre des députés, disposant de pouvoirs élargis de gestion des affaires locales et élisant un président de conseil de gouvernement »<sup>12</sup>. Toutefois, comme le soulignait Jacques Foccart, « presque tous les ministres des DOM-TOM – depuis Jacquinot au début de la V<sup>e</sup> République – puis de la Coopération ont plus ou moins considéré que l'archipel était pauvre et qu'il n'y avait rien à en attendre »<sup>13</sup>.

Quant à la Côte française des Somalis, son statut est à l'étude dès le ministériat de Michel Debré. Il aboutit à un premier résultat en juillet 1963 : la refonte de la composition et du fonctionnement de l'Assemblée territoriale. Sous couvert de refonte des trois circonscriptions de ce territoire (Djibouti, Ali-Sabieh et Dickhil, Tadjourah), il s'agit en fait de maîtriser « électoralement » l'opposition dans la continuité de la réforme réalisée par l'ordonnance n° 58-978 du 20 novembre 1958. Dans les deux cas, le Gouvernement français entend renforcer le vote des Afars, majoritaires dans les campagnes, contre les Issas d'origine somali et favorables à l'indépendance.

Symbole de ce verrouillage opéré par Paris dans les TOM, la loi n° 63-1246 du 21 décembre 1963 portant réorganisation du conseil de gouvernement de Nouvelle-Calédonie, dite « loi Jacquinot », limite fortement l'autonomie locale et renforce les prérogatives du « chef du Territoire ». La vice-présidence du

9 « Importantes décisions concernant les départements d'outre-mer approuvées en conseil restreint » (Bulletin AFP outre-mer, 3 octobre 1961).

10 « Un conseil restreint a pris d'importantes décisions concernant les départements d'outre-mer » (Philippe Decraene, *Le Monde*, 4 octobre 1961).

11 Bilan de l'action gouvernementale, *op. cit.*

12 Document préparatoire des services du Premier ministre sur le bilan de l'action gouvernementale au 12 mars 1962 (FNSP, 2DE34).

13 *Foccart parle. Entretiens avec Philippe Gaillard*, t. II, Paris, Fayard/Jeune Afrique, 1997, p. 441.

conseil de gouvernement est supprimée et le nombre des membres autres que le gouverneur (ou son secrétaire général qui le représente en cas d'absence), qui ne sont plus appelés ministres mais « conseillers du gouvernement », est ramené à cinq. Désormais, le cumul des mandats de conseiller de gouvernement et de conseiller territorial est officiellement interdit. Et les membres du conseil peuvent être, individuellement ou collectivement, suspendus de leur fonction par arrêté du gouverneur. Surtout le conseil de gouvernement perd l'aspect d'un véritable exécutif local au profit d'un simple organe d'assistance du gouverneur.

Cette réforme du conseil de gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'explique au contraire, selon Louis Jacquinot, par une mauvaise gestion des deniers publics par l'équipe en place. Surtout, il accuse l'équipe en place de :

conduire la Nouvelle-Calédonie de la loi-cadre à l'autonomie interne et de l'autonomie interne à l'indépendance. Cette politique qui n'ose pas dire son nom – explique-t-il devant l'Assemblée nationale le 10 décembre 1963 – se traduit par des comparaisons étranges avec des peuples ayant accédé à l'indépendance. On emploie à propos d'un territoire intégré dans la République le terme de décolonisation. On compare la Nouvelle-Calédonie au Congo, à l'Algérie. C'est dire assez qu'on est hanté par l'indépendance des autres États et qu'on voudrait probablement la voir appliquée au territoire<sup>14</sup>.

Le ministre d'État a alors beau jeu de répondre à ses détracteurs que la réforme ne réduit pas les attributions de l'Assemblée territoriale « dont la compétence et les prérogatives sont bien plus étendues que celles des conseils généraux de nos départements puisqu'elle a le droit de voter des impôts, des taxes et qu'elle jouit d'un certain nombre de privilèges »<sup>15</sup>. Il met même en avant le fait qu'elle reçoit, dans le nouveau projet de statut, « un pouvoir politique » – qui n'existait pas dans la loi-cadre : la possibilité de « démettre les membres du conseil de gouvernement par un vote à la majorité des deux tiers »<sup>16</sup>. Malgré ces justifications, la métropole, à travers le renforcement des pouvoirs du haut-commissaire reprend en fait solidement la direction du territoire. Pour le ministre d'État, il ne s'agit d'ailleurs nullement d'un retour en arrière qui effacerait la loi-cadre de 1956 et ses décrets d'application de 1957 car, à ses yeux, celle-ci avait été conçue pour les grands territoires africains et non pour un petit territoire du Pacifique comptant 60 000 habitants qui se retrouvait doté d'un gouvernement avec des ministres... En fait, à l'instar de nombre d'autres hommes politiques français, Louis Jacquinot considère que la loi-cadre fut une

14 *JOAN*, 10 décembre 1963.

15 *Ibid.*

16 *Ibid.*

erreur pour les territoires du Pacifique et qu'en aucun cas elle ne doit servir à une évolution vers la sécession avec la France, pas plus en 1957 que dans les années soixante<sup>17</sup>.

Au fond, il paraît s'esquisser une évolution différente suivant les territoires qui n'est peut-être pas conceptualisée en tant que telle par Louis Jacquinot et le Gouvernement. Les DOM et la majorité des TOM sont appelés à demeurer français et bénéficient en conséquence au maximum de la politique d'assimilation et/ou de transferts financiers. D'autres territoires, comme la Côte française des Somalis ou les Comores, paraissent relever d'une logique plus proche des anciens TOM africains devenus des États-membres de la Communauté puis des États indépendants. Ils relèvent de considérations qui, certes excluent l'indépendance pure et simple dans l'immédiat, mais qui les distinguent du reste des confettis par l'octroi d'éléments d'autonomie interne bien différents de la « centralisation » politique constatée par ailleurs.

#### PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

La promotion du développement économique et social des territoires d'outre-mer est une idée ancienne – de la « mission civilisatrice » en passant par la « mise en valeur » – qui a surtout été traduite en actes après la seconde guerre mondiale.

L'Union française met alors en place les outils nécessaires à une politique de développement des DOM et des TOM dans un ensemble économique, monétaire et financier très intégré. La mise en valeur devient à la fois un outil de solidarité et du maintien de la France par les bienfaits qu'elle apporte à des territoires déshérités. La pérennité de l'Union française est donc liée à la capacité de la France à assumer les charges économiques et financières croissantes qu'exige le développement des colonies. C'est d'ailleurs cette corrélation entre investissements publics outre-mer massifs et *statu quo* politique entre la métropole et les territoires d'outre-mer qui pousse le Gouvernement de Guy Mollet en 1956-1957 à exiger et obtenir l'association des DOM-TOM à la Communauté économique européenne en gestation.

Cette politique d'aide au développement et de dividendes politiques par les « bienfaits » apportés aux populations sous la souveraineté française s'appuie d'ailleurs sur une véritable philosophie économique et une politique interventionniste qui se refusent à considérer le laisser-faire et la libre circulation des capitaux privés comme unique solution pour sortir ces territoires du sous-développement. Pour le Gouvernement français, et ce depuis au moins 1946,

17 JOAN, 20 juillet 1962.



la solution passe impérativement par des efforts d'investissements publics afin de briser cette spirale infernale du sous-développement. Toutefois l'immensité des territoires et de leurs besoins excédait de beaucoup les capacités de la France. La réduction de l'empire à sa portion congrue rend désormais la partie jouable, du point de vue économique et financier, dans une France par ailleurs en plein *boom* économique. Pour les DOM, le Gouvernement et son ministre d'État entendent étendre le plus possible :

dans le cadre d'une assimilation toujours plus poussée les procédures et les moyens utilisés en métropole, tant dans le domaine économique que dans le domaine social. Cette adaptation n'exclut pas – souligne Louis Jacquinot devant l'Assemblée nationale le 8 novembre 1963 – lorsque cela s'avère nécessaire, une adaptation aux conditions particulières des départements d'outre-mer<sup>18</sup>.

184

Quant aux TOM, qui n'ont pas forcément cette vocation à l'assimilation, « la volonté du Gouvernement – souligne Louis Jacquinot le 22 octobre 1964 – est de les faire participer, suivant un rythme qui leur convienne, à l'expansion économique et sociale de la nation entière »<sup>19</sup>. Toutefois, cette volonté de développement économique et social se heurte à un obstacle de taille : « le taux élevé de la natalité, les progrès de l'hygiène et l'efficacité des services de santé concourent à l'accroissement rapide du peuplement de terres le plus souvent pauvres et d'une insuffisante superficie utile »<sup>20</sup>. Le résultat est dans l'immédiat une impression d'échec chez les principaux intéressés car le développement économique et social réel des DOM est « freiné par l'accroissement démographique rapide »<sup>21</sup>. Pourtant, dans cette course poursuite, Louis Jacquinot veille comme il peut, chaque année, à obtenir le maintien voire l'augmentation du budget de son ministère qui coordonne l'essentiel des interventions de la puissance publique outre-mer. Le ministre d'État entend tout particulièrement arrimer financièrement les DOM à la métropole au nom de « la solidarité active que le chef de l'État souhaite voir se développer entre tous les départements français »<sup>22</sup>. Le budget pour l'année 1966 consacre en ce sens « la volonté du Gouvernement d'incorporer définitivement les charges financières des départements d'outre-mer dans le budget général de la Nation »<sup>23</sup> tant en matière de développement économique que dans le domaine social.

18 *Ibid.*, 8 novembre 1963.

19 *JOAN*, 22 octobre 1964.

20 *Ibid.*, 25 octobre 1961.

21 *Ibid.*

22 *Ibid.*, 22 janvier 1963.

23 *Ibid.*, intervention de Louis Jacquinot, 15 octobre 1965.

Tout au long de son mandat rue Oudinot, Louis Jacquinot poursuit ainsi activement l'extension des lois métropolitaines qui n'étaient pas encore applicables dans les départements d'outre-mer. Par exemple, il décide « de réaliser, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1963, la compensation des charges entre les caisses locales (de sécurité sociale) et les caisses nationales métropolitaines »<sup>24</sup>. Cette décision s'inscrit dans un processus d'assimilation des régimes des DOM et de la métropole qui s'est notamment traduit dès 1962 par la compensation au niveau de la seule assurance maladie. Le principe de la compensation pour les prestations familiales entre les caisses locales et les caisses métropolitaines est également décidé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1963. Compte tenu des disparités existant en matière d'allocations familiales entre d'une part les DOM et la métropole et d'autre part entre les barèmes de la fonction publique et ceux du régime général, cette compensation est réalisée par étapes entre 1963 et 1965<sup>25</sup>.

Le ministre d'État entend également favoriser les migrations des Antillais vers la Guyane et la métropole. Par exemple, en 1964, 1 500 logements en métropole dans les centres d'HLM son réservés aux travailleurs antillais afin qu'ils puissent faire venir leur famille<sup>26</sup>. En outre, afin de mieux former la jeunesse des Antilles, le comité interministériel du 2 octobre 1961<sup>27</sup> décide de mettre en place le système du service militaire adapté dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane – qui est ensuite, à la demande de Michel Debré, étendu à La Réunion.

Il s'agit – explique Louis Jacquinot devant l'Assemblée nationale le 24 octobre 1961 – de procéder à l'appel de tout le contingent des départements d'Amérique pour parvenir à une complète égalité des citoyens devant la loi. Mais, compte tenu, d'une part, de la nécessité d'accélérer la promotion sociale dans ces départements, et d'autre part, de porter remède au déséquilibre démographique entre les deux îles surpeuplées et la Guyane sous-peuplée, l'idée s'est imposée qu'il fallait, d'une part adapter le service militaire aux nécessités du développement économique et social en assurant la formation professionnelle du contingent dans des centres techniques en fonction des besoins civils des départements, d'autre part, contribuer à la mise en valeur de la Guyane par des unités du génie à partir des recrues de la Martinique et de la Guadeloupe, ce qui doit constituer une amorce de l'émigration volontaire de l'excédent des populations de ces îles<sup>28</sup>.

24 Voir *supra*, n. 19.

25 Déclaration faite par Louis Jacquinot, ministre d'État chargé des Départements et Territoires d'outre-mer, 27 mai 1963 (FNSP, 2DE23).

26 FNSP, 2DE23, *op. cit.*

27 Bulletin AFP outre-mer, 3 octobre 1961.

28 JOAN, 24 octobre 1961.

En matière de développement économique, la politique de Louis Jacquinot s'inscrit dans la continuité de celle de son prédécesseur, Robert Lecourt, et des lois de programme d'août 1960, des 3 juin et 2 août 1961 qui, outre la volonté de développer les productions locales traditionnelles et de les diversifier, se sont notamment attachées à faciliter l'accès des exploitants à la propriété rurale. Toutefois, le ministre d'État entend surtout utiliser les terrains appartenant à l'État pour les céder à des groupements d'exploitants. Il organise, de manière classique, des systèmes de protection de la production de bananes et de sucre de canne tant au niveau national qu'euro-péen. Louis Jacquinot met également l'accent sur le développement de l'industrie touristique, ce qui suppose de doter les DOM d'infrastructures de communication modernes. L'État français consent un effort financier tout particulier dans ce secteur qui procure du travail aux Antillais.

186

Considérer la nomination de Louis Jacquinot à la tête de la rue Oudinot comme le résultat d'un simple jeu d'équilibre politique au sein de la majorité présidentielle, comme toute formation de gouvernement en comporte, est assurément réducteur. Il doit ce portefeuille, qu'il conserve pendant plus de quatre ans et demi, à sa stature politique personnelle et au fait de pleinement partager les options gaulliennes et gaullistes de maintien des DOM et des TOM dans le giron de la République française. En outre, ce « cacique » de la vie politique, fort de sa longue et riche carrière, en particulier dans la gestion des affaires ultramarines, dispose d'un poids politique et d'une dextérité parlementaire qui lui permettent de gérer les nombreuses difficultés d'une décolonisation alors en mouvement. Celle-ci aurait en effet très bien pu se poursuivre dans la continuité de l'indépendance en 1960 des anciens TOM africains devenus en 1958 États-membres de la Communauté, et en 1962 de celle de l'Algérie. Il n'en est rien et c'est en partie le résultat de l'action du Gouvernement français et de son ministre d'État chargé des DOM et des TOM, Louis Jacquinot. Toutefois, le ministre d'État, comme les responsables ministériels de la coopération franco-africaine, a toujours été efficacement « doublé » par Jacques Foccart à l'Élysée, ce qui n'a pas été sans créer, initialement du moins, quelque tension entre les deux hommes<sup>29</sup>.

---

29 Voir Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée*, t. I, *Tous les soirs avec De Gaulle. 1965-1967*, Paris, Fayard/Jeune Afrique, 1997.

Le *satisfecit* public donné par Michel Debré, – rare sur les questions d’outre-mer en particulier sur celles de La Réunion<sup>30</sup> – témoigne de la réussite de cette politique de maintien conduite par Louis Jacquinot :

Je ne voudrais pas, Monsieur le Ministre, faire votre éloge. Les hommes publics ne sont pas destinés à recueillir des éloges dans les assemblées parlementaires ; la règle, c’est qu’ils soient critiqués. Vous êtes un parlementaire trop expérimenté pour en douter, dussent les critiques remonter à vos prédécesseurs d’il y a cent cinquante ans. Je veux cependant dire que le ministère dont vous avez la responsabilité, dont vous êtes le chef, et vous-même accomplissez, depuis plusieurs années, un travail considérable<sup>31</sup>.

<sup>30</sup> Michel Debré, redevenu simple député (de La Réunion), est un observateur très vigilant de la politique ultramarine des gouvernements de Georges Pompidou. Il « harcèle » le ministre de courriers de demandes sur un ton qui est celui d’un cacique gaulliste ancien Premier ministre du Général : « Si ce minimum n’est pas entrepris – cela signifie que l’on a changé de politique et le gouvernement entend choisir la mauvaise voie. Je vous le dis, mon cher Louis, tristement, comme je le pense. Il faudra bien que j’en tire les conséquences car je ne peux être à la fois député de la Réunion et impuissant à la faire progresser » (lettre de Michel Debré à Louis Jacquinot, 16 novembre 1963 ; FNSP, fonds Michel Debré, 2DE23).

<sup>31</sup> JOAN, intervention de Michel Debré, 22 octobre 1964.

## BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

- AUDIGIER François, « L'Alliance démocratique de 1933 à 1937 ou l'anachronisme en politique », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 47, juillet-septembre 1995, p. 147-157.
- AUDIGIER François, SCHWINDT Frédéric (dir.), *Gaullisme et gaullistes dans la France de l'Est sous la IV<sup>e</sup> République*, Rennes, PUR, 2009.
- AURIOL Vincent, *Journal du Septennat, 1947-1954*, édité par Pierre Nora, Paris, Armand Colin, 1970.
- BARUCH Marc-Olivier (dir.), *Une poignée de misérables. L'épuration de la société française après la seconde guerre mondiale*, Paris, Fayard, 2003.
- BERNARD Mathias, *La Guerre des droites de l'affaire Dreyfus à nos jours*, Paris, Odile Jacob, 2007.
- BERSTEIN Serge et MILZA Pierre (dir.), *L'Année 1947*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000.
- CRÉMIEUX-BRILHAC Jean-Louis, *La France libre*, Paris, Fayard, 1996.
- FOCART Jacques, *Journal de l'Élysée (1965-1974)*, Paris, Fayard/Jeune Afrique, 5 t., 1997-2001, 5 vol.
- LE BÉGUEC Gilles et PESCHANSKI Denis (dir.), *Les Élites locales dans la tourmente. Du Front populaire aux années cinquante*, Paris, CNRS Éditions, 2000.
- QUEUILLE Henri, *Journal de guerre, Londres-Alger, avril 1943-juillet 1944*, présenté par Olivier Dard et Hervé Bastien, Paris, Plon/Fondation Charles de Gaulle, 1995.
- RICHARD Gilles, *Le Centre national des indépendants et paysans de 1948 à 1962, ou l'échec des droites françaises dans le parti des modérés*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2000.
- RICHARD Gilles, Sainclivier Jacqueline (dir.), *Les Partis à l'épreuve de 1968. L'émergence de nouveaux clivages, 1971-1974*, Rennes, PUR, 2012.
- RICHARD Gilles, Sainclivier Jacqueline (dir.), *Les Partis et la République. La recomposition du système partisan, 1956-1967*, Rennes, PUR, 2007.
- ROTH François (dir.), *Les Modérés dans la vie politique française (1870-1965)*, Nancy, PUN, 2000.
- ROTH François, *Raymond Poincaré*, Paris, Fayard, 2000.
- SANSON Rosemonde, *L'Alliance républicaine et démocratique, une formation de centre*, Rennes, PUR, 2003.
- SORLOT Marc, *André Maginot (1877-1932) L'homme politique et sa légende*, Metz, Éditions Serpenoise, 1995.

## INDEX NOMINUM

- A** \_\_\_\_\_
- Abrial, Jean-Marie Charles, amiral 103
- Ajam, Maurice 77
- Albertin, Fabien 40
- Antier, Paul 30, 146
- Anxionnaz, Paul 85
- Argenlieu, Thierry d', vice-amiral 104, 113, 114, 127, 132
- Aron, Raymond 86, 87, 89, 95
- Arraut, Pierre 158
- Astier de La Vigerie, Emmanuel d' 90, 92, 94
- Auboyneau, Philippe, amiral 83, 100, 112, 113
- Auphan, Gabriel, amiral 103
- Auriol, Vincent 108, 109, 110, 117, 125, 132, 141
- Auscher, Pierre 71
- B** \_\_\_\_\_
- Babin, Robert 94
- Bacon, Paul 139
- Bailleux, Jacques 55
- Baréty, Léon 72, 76, 77
- Barre, Raymond 161
- Barthou, Louis 69, 75
- Baylot, Jean 146
- Beauguitte, André 23, 30, 32, 34, 36, 74, 76, 77, 79, 146, 147, 154, 155, 157, 195, 197
- Béchar, Paul 108
- Bernard, Jean 20, 30, 35, 53, 56, 71, 100, 106, 107, 109, 111, 128, 149, 152, 153, 154, 159, 196
- Besse, René 73
- Béthouart, Antoine, général 92, 105
- Bétolaud, Robert 165
- Bidault, Georges 109, 139, 165
- Billotte, Pierre, général 92
- Billoux, François 91, 107
- Blanc, Pierre 77
- Bléhaut, Henri, contre-amiral 103
- Blum, Léon 78, 79, 85, 87
- Boivin-Champeaux, Jean 140

- Bonnet, Henri 90  
 Bonneval, Laurent 76, 79  
 Bourguès-Maunoury, Maurice 139, 142  
 Brosset, Diego, général 92, 93, 94  
 Brossolette, Pierre 86, 90, 95  
 Brousse, Martial 27, 29, 30, 137, 146  
 Bruyneel, Robert 80  
 Bureau, Georges 76, 84, 86
- C** \_\_\_\_\_
- Capitant, René 90, 152  
 Catroux, Georges, général 90  
 Césaire, Aimé 179  
 Chaban-Delmas, Jacques 142, 151  
 Champeaux, François de 74  
 Champetier de Ribes, Auguste 104  
 Chapelet, Roger 119  
 Chapron, Marcel 167  
 Chirac, Jacques 161  
 Churchill, Winston 91  
 Cointreau, André 76  
 Colbert, Jean-Baptiste 97, 98, 99, 102, 103, 111, 126, 127, 133  
 Collière, André 158  
 Collinet, Pierre-Xavier, vice-amiral 101  
 Collot, André 53, 158, 159  
 Comert, Pierre 86, 87  
 Cooper, Duff 115  
 Coste-Floret, Paul 107, 111  
 Coty, René 134, 140, 141  
 Courcel, Geoffroy de 92  
 Couve de Murville, Maurice 159  
 Cusseau, Victor 33, 34
- D** \_\_\_\_\_
- Daladier, Édouard 100, 143  
 Darlan, François, amiral 93, 100, 101, 102, 103, 112  
 David, Robert 15, 72, 98, 158  
 Debré, Michel 142, 151, 179, 180, 181, 185, 187  
 Defferre, Gaston 177  
 Demailly, Jean-Claude 35  
 Derrien, Edmond, vice-amiral 116  
 Develle, Jules et Edmond 17  
 Diethelm, André 90, 91, 92, 94  
 Dignac, Pierre 76  
 Dodin, Louis 30, 32, 154  
 Donnedieu de Vabre, Renaud 15  
 Dorgères, Henry 146  
 Doriot, Jacques 87  
 Doumer, Paul 69  
 Doussain, Gustave 76  
 Drancourt, Michel 35, 53, 57, 61, 157, 158, 197  
 Duchet, Roger 135, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 154  
 Dulles, Allen 84  
 Dupraz, Johannès 110, 111  
 Duvillard, André 174
- E** \_\_\_\_\_
- Entrevan, colonel 153
- F** \_\_\_\_\_
- Farjon, Roger 80  
 Fauchon, Maxime 76  
 Faure, Edgar 62, 71, 141, 146, 177, 178  
 Fels, André de 72  
 Fénard, Raymond, vice-amiral 122  
 Fizaine, Georges 25, 26, 27, 136  
 Flandin, Pierre-Étienne 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 138, 139  
 Fléchet, Max 142  
 Foccart, Jacques 150, 151, 158, 160, 181, 186, 191  
 Foch, Ferdinand, maréchal 174  
 Forget, Eugène 137  
 Fornel de La Laurencie, Benoît-Léon, général 84  
 Fould, Achille 73, 76  
 Fournier, Pierre-Eugène 84

Frédéric-Dupont, Édouard 64, 70  
Frenay, Henri 84, 90, 93

## G

---

Galimand, Lucien 85  
Gapiand, Jean 73  
Gaulle, Charles de, général 21, 24, 25, 26,  
27, 28, 29, 30, 31, 33, 34, 36, 38, 55,  
61, 63, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90,  
91, 92, 93, 94, 95, 101, 102, 103, 104,  
105, 106, 107, 108, 112, 113, 131, 133,  
134, 135, 139, 140, 142, 144, 147, 149,  
150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 158,  
175, 178, 179, 186, 190, 191, 195, 196  
Gaulle, Philippe de 120  
Gellié, Emile 73, 80  
Gilliot, Auguste, général 30, 138, 153,  
175  
Giraud, Henri, général 63, 88, 89, 90, 92,  
102, 104, 105, 112  
Giscard d'Estaing, Valéry 14, 16, 197  
Gombault, Georges 86, 87  
Gouin, Félix 83, 85, 92  
Grenier, Fernand 85, 91  
Guillaumat, Pierre 134, 154  
Guy, Claude 134, 149, 150, 183

## H

---

Hachette, René 40  
Héraud, Marcel 73, 74, 75, 76  
Herriot, Édouard 70, 85  
Hitler, Adolphe 80  
Houphouët-Boigny, Félix 134, 149  
Hutin, Paul 23

## J

---

Jacquinot, Camille 22  
Jeanneney, Jean-Marcel 85  
Jeukens, Jean 25, 27, 28, 30, 153  
Juin, Alphonse, maréchal 105, 108  
Junot, Michel 144

## K

---

King, Martin Luther 190  
Kir, Félix 144

## L

---

Labarthe, André 86  
Laborde, Jean de 84  
Lacave, André 167  
Lachal, Raymond 74  
La Grande, Amaury de 46  
Lahoz, Emmanuel 160  
La Myre-Mory, Robert de 74  
Laniel, Joseph 40, 74, 79, 80, 85, 139,  
141, 153, 177  
Lapie, Olivier 85  
La Rocque, François de 144  
Lattre de Tassigny, Jean de, général 93  
Laurens, Camille 143  
Laval, Pierre 103  
Lazard, Simone 32, 64, 157  
Leblanc, Michel 36  
Lecacheux, Joseph 77  
Lecourt, Robert 186  
Legentilhomme, Paul, général 89, 101  
Legge, colonel 84  
Lejeune, Max 154, 165  
Lemery, Henry 84  
Lemonnier, André, contre-amiral 93,  
112, 114, 122, 126  
Lestapis, Samuel de 74  
Le Troquer, André 90, 91, 101  
Lévy, Louis 87  
Leygues, Georges 69, 97, 98, 99, 104,  
109, 111, 118, 126, 133  
Liautey, André 143  
Lurie, Cerf 158  
Lyrot, Hervé de 76

---

## M

Madoux, André 29



- Maginot, André 17, 21, 22, 23, 24, 25, 29, 39, 56, 60, 65, 70, 71, 161, 166, 171, 172, 174
- Magnan, André 74
- Mandel, Georges 15, 79, 80
- Marcellin, Raymond 144
- Marin, Louis 41, 79
- Marizier, Pierre 33, 34
- Maroselli, André 110
- Marquet, Jean 167
- Martinaud-Déplat, Léon 143
- Massigli, René 83, 89, 90
- Matrot, Pierre 34, 35, 157
- Mayer, Daniel 50
- Mayer, René 90, 141, 177
- Mégier, Gérard 160
- Mendès France, Pierre 64, 85, 90, 133, 141
- Menthon, François de 90
- Michelet, Edmond 105, 106
- Millerand, Alexandre 70
- Missoffe, François, contre-amiral 105, 131
- Miterrand, François 33, 35, 62, 165, 169, 172, 177
- Moch, Jules 101, 105, 139, 158
- Mollet, Guy 134, 149, 183
- Monnet, Jean 83, 90, 92, 102
- Morice, André 139, 141, 143, 146
- Morlet, Gilbert 25, 28, 153
- Muselier, Émile, amiral 83, 100
- N** \_\_\_\_\_
- Nanty, Fernand 25
- Neuwirth, Lucien 151
- O** \_\_\_\_\_
- Ortoli, Paul, contre-amiral 105
- P** \_\_\_\_\_
- Palewski, Gaston 92, 151
- Pâques, Georges 115
- Pellé, Léon 76
- Perreau-Pradier, Pierre 76
- Pétain, Philippe 25, 31, 87, 112, 114, 136, 140
- Petsche, Maurice 32, 64, 74, 150, 157, 168
- Peyrefitte, Alain 149, 150
- Pflimlin, Pierre 139, 149
- Philip, André 85, 86, 91, 92, 95
- Philip, Olivier 158
- Pierre-Bloch, Jean 43, 47, 85
- Piétri, François 73, 99
- Pinay, Antoine 135, 139, 140, 141, 142, 144, 146
- Pineau, Christian 84
- Pinelli, Noël 40
- Plait, André 140
- Pleven, René 84, 90, 91, 165, 177
- Poher, Alain 97, 98
- Poincaré, Raymond 17, 18, 21, 22, 23, 24, 26, 29, 32, 56, 60, 65, 69, 72, 154, 161, 190
- Polimann, Lucien, chanoine 24, 63
- Pompidou, Georges 35, 61, 143, 150, 155, 158, 181, 187, 192, 195, 197
- Pouille, Lucien 32, 154
- Prades, Georges 75
- Q** \_\_\_\_\_
- Queuille, Henri 83, 85, 86, 88, 89, 90, 91, 92, 94, 95, 139, 165
- R** \_\_\_\_\_
- Ragueneau, Philippe 152, 153
- Raincourt, Philippe de 140
- Ramadier, Paul 28, 106, 108, 109, 110, 125, 152
- Ratier, Anthony 72
- Reibel, Charles 75, 80
- Rémond, René 15, 78, 80

Rey, Henry 160  
Reynaud, Paul 24, 37, 39, 69, 70, 71, 73,  
74, 75, 76, 77, 79, 80, 87, 138, 139,  
140, 141, 142, 143, 145, 195, 197  
Ribeyre, Paul 139  
Richez, Charles 36  
Richoux, Robert 159  
Rocard, Michel 15  
Rochette, Maurice 27  
Rollin, Louis 74, 76, 77, 80  
Rousselot, René 30, 32, 33, 34, 35, 49,  
138, 145, 153, 157, 158

## S

---

Sablé Louis, vice-amiral 102, 116, 117  
Salziger, Jean-Claude 35  
Sarraut, Albert 23, 75  
Savard, André 26, 27, 30, 31, 32, 33, 34,  
136, 137, 146, 157  
Schleiter, François 27, 29, 137, 138, 147  
Schleiter, Gabriel 24  
Schuman, Robert 111, 139, 165  
Sembat, Marcel 16  
Soustelle, Jacques 92, 153, 154  
Stehlin, Paul 159

## T

---

Tapin, Lucien 25, 172  
Tardieu, André 60, 69, 74, 80, 99, 140  
Taton-Vassal, Louis 23, 72  
Taurines, Jean 80  
Teitgen, Pierre-Henri 110  
Terrasse, André 72, 73, 77

Teyssoit, capitaine 92  
Thellier, Paul 73, 76  
Thévenon, Hippolyte 28, 153  
Thiébaud, Gaston 24, 25, 26, 27, 136  
Thomas, Eugène 97, 113, 139  
Thorez, Maurice 79, 108  
Tillon, Charles 106  
Tixier, Adrien 89, 90  
Tixier-Vignancour, Jean-Louis 74, 78  
Tomasini, René 153, 160  
Tourné, André 167  
Tourte, Georges 153  
Trorial, Jacques 159

## V

---

Vanet, Gérard 160  
Varin, René 23  
Ventenat, Marcel 80  
Vincent, Adolphe 74, 98, 108, 109, 110,  
117, 125, 132, 141  
Vinel, Hugues 166  
Vuillaume, Jean 26, 27, 136, 137

## W

---

Wallach, Alfred 79, 80  
Weygand, Maxime, général 100, 174

## Z

---

Zaepffel, Camille 30, 31

## TABLE DES MATIÈRES

Préface .....	7
<i>Christian Namy</i>	
Introduction .....	9
<i>Olivier Dard</i>	

### PREMIÈRE PARTIE

#### LOUIS JACQUINOT EN MEUSE

#### **Cahier d'illustrations n° 1 (8 pages)**

Les archives des hommes politiques : l'exemple de la Meuse .....	13
<i>Lydiane Gueit-Montchal</i>	
Louis Jacquinot dans l'environnement politique meusien .....	21
<i>Jean-Pierre Harbulot</i>	
Louis Jacquinot : de l'engagé volontaire à l'officier de réserve .....	37
<i>François Cochet</i>	
Point de vue d'un élu local .....	49
<i>Rémi Herment</i>	
Louis Jacquinot : de l'oubli en général, du sien en particulier... ..	55
<i>François Dosé</i>	
Regard sur un parcours politique .....	59
<i>Gérard Longuet</i>	

DEUXIÈME PARTIE  
LA CARRIÈRE POLITIQUE DE LOUIS JACQUINOT

**Cahier d'illustrations n° 2 (15 pages)**

	Louis Jacquinot et l'Alliance démocratique .....	69
	<i>François Audigier</i>	
	Louis Jacquinot et la France libre .....	83
	<i>Jean-François Muracciole</i>	
	Louis Jacquinot ministre de la Marine, le « Colbert de la Libération » ? .....	97
	<i>Thomas Vaisset et Philippe Vial</i>	
	Louis Jacquinot et le CNIP : la difficile insertion d'un grand notable dans un grand parti (1948-1962) .....	135
	<i>Gilles Richard</i>	
208	Louis Jacquinot et le gaullisme .....	149
	<i>Jérôme Pozzi</i>	

TROISIÈME PARTIE  
LE MINISTRE

**Cahier d'illustrations n° 3 (18 pages)**

	Louis Jacquinot et les Anciens combattants .....	165
	<i>Julie Bour</i>	
	Louis Jacquinot, ministre d'État chargé des DOM et des TOM (août 1961-janvier 1966) .....	177
	<i>Frédéric Turpin</i>	
	Louis Jacquinot, un mentor ? .....	189
	<i>Olivier Stirn</i>	
	Conclusion .....	193
	<i>Gilles Richard et Olivier Dard</i>	

**Cahier d'illustrations n° 4 (9 pages)**

	Bibliographie .....	199
	<i>Index nominum</i> .....	201
	Table des matières .....	207

Héritier de Raymond Poincaré et d'André Maginot, combattant des deux guerres mondiales, modéré rallié à la France libre et au général de Gaulle à Londres, Louis Jacquinot (1898-1993) est une personnalité importante de l'histoire politique de la France du vingtième siècle. Député de la Meuse entre 1932 et 1973, président du Conseil général durant 28 années, il fut ministre à plus de quinze reprises sous les III<sup>e</sup>, IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> Républiques, notamment à la Marine, aux Anciens combattants ou à l'outre-mer.

En s'appuyant sur des archives inédites et de nombreux témoignages, ce livre retrace le parcours politique d'une des grandes figures méconnues de l'histoire politique française, d'un modéré de l'Alliance démocratique devenu ensuite un indépendant rallié à la V<sup>e</sup> République. En même temps qu'il enrichit la connaissance de l'histoire générale des trois dernières Républiques, ce volume éclaire l'histoire de la Meuse et de la Lorraine que Louis Jacquinot incarne pendant près d'un demi-siècle.

Louis Jacquinot n'a cessé d'être photographié au cours de sa longue carrière et a laissé un fonds iconographique d'une grande richesse. Une partie de ces clichés est aujourd'hui rassemblée dans ce recueil. Parfois officielles, frappantes, étonnantes ou encore anecdotiques, ces photographies parlent de l'homme et de ses fonctions. Elles permettent de retracer la vie de Louis Jacquinot depuis la Meuse et d'explorer le monde qu'il a arpenté à travers ses fonctions politiques.

Couverture : Louis Jacquinot dans son bureau  
à Paris vers 1960  
© Archives départementales de la Meuse, 47 J 231

<http://pups.paris-sorbonne.fr>

